

CONSIGNES
POUR LES CHAUSSURES DE SPORT
dans toutes les classes

Afin d'assurer la longévité du revêtement de la salle des sports, il est **INDISPENSABLE** que chaque élève, étudiant, ou apprenti soit en possession d'une paire de chaussures de sport, pour la pratique d'activités physiques et sportives en salle (voir chaussures de sport de salle spéciales avec semelles adaptées pour la pratique, par exemple, du volley, du hand, du tennis de table ...), différente, de celle utilisée à l'extérieur.

CONSIGNE TRES IMPORTANTE :

Pour une pratique sécuritaire et non traumatisante de l'E.P.S (Education Physique et Sportive) et des activités sportives, nous EXIGEONS de vraies chaussures de sport ... trop de dérives ont été remarquées les années précédentes !! Des baskets de « ville » ou des baskets type loisirs, en toile (du genre Newfeel, Feiyue, Fred Perry, Bensimon, Vans, Converse...) ne seront pas admises. Pratiquer un sport avec des baskets de qualité (amorti, maintien...) évitera certaines blessures et certains traumatismes à vos enfants. Il faut que chacun se rende compte de l'importance de cette mesure et de son bien fondé. Nous la mettons en place avec pour seuls objectifs, la pratique en sécurité, la protection et le bien être de tous nos élèves.

Cela fait partie de notre rôle éducatif et de leur apprentissage.

Sûrs de votre compréhension, nous vous remercions de nous aider à veiller au respect des installations sportives et des consignes relatives aux chaussures de sports.

L'équipe d'E.P.S et d'Animation

Coupon à rendre OBLIGATOIREMENT au professeur d'E.P.S, lors du premier cours

✂

NOM, Prénom de l'élève : Classe :

Marque et couleur des baskets de salle :

Marque et couleur des baskets pour l'extérieur :

(Ces indications sont obligatoires et permettront aux professeurs d'EPS de vérifier l'application des consignes concernant les 2 paires de chaussures de sport).

Je soussigné, Mr ou Mme, certifie avoir pris connaissance du règlement E.P.S et Activités Sportives et de l'information ci-dessus et en accepte les conditions, sachant que les deux paires de chaussures de sport seront obligatoires et devront être présentées aux enseignants E.P.S. lors du premier cours et à utiliser ensuite.

Signature de l'élève

Signature des parents